

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 24 janvier 2014 fixant au titre de l'année 2013 le nombre de postes offerts au recrutement réservé sans concours dans le corps des adjoint(e)s administratif(ve)s de 2^e classe du ministère de la culture et de la communication

NOR : *MCCB1401214A*

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 24 janvier 2014, le nombre total de postes offerts au recrutement réservé sans concours dans le corps des adjoint(e)s administratif(ve)s de 2^e classe du ministère de la culture et de la communication est fixé à 46. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 1 pour la Bibliothèque nationale de France ;
- 38 pour le ministère de la culture et de la communication ;
- 6 pour le musée du Louvre ;
- 1 pour le musée Rodin.